



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 29 février 2024

Compte-rendu détaillé

oooooooooooooooooooooooooooo

Présents : Mme M. GOTIN - Mme M. GEORGET - M. Y. LERAY - M. C. GHIS - M. E. ALAMAMY
M. F. AUZANNEAU - Mme E. NOËL - M. P. CHAREIL - Mme M. L. PINGARD

Absents représentés : M. G. GEOFFROY par Mme M. GOTIN - Mme C. LAFONT par M.
E. ALAMAMY

Absents excusés : M. D. ROUSSAUX - Mme R. COCHET - Mme M. DUPUIS - Mme A. MARCHIVE
Mme M. HODOT - Mme A. ADJELI

oooooooooooooooooooooooooooo

Mme Murielle GOTIN, Vice- Présidente du CCAS ouvre la séance à 18h30

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENT

Le compte rendu de la séance du 18 janvier 2024 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 1 : Modifications du tableau des effectifs

À la suite de la mutation d'un agent et afin de pourvoir à son remplacement il est nécessaire de recruter un adjoint administratif contractuel.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel du CCAS,

SITUATION ANCIENNE (Durée légale)	SITUATION NOUVELLE (Durée légale)	DATE D'EFFET
ADJOINT ADMINISTRATIF Titulaire	ADJOINT ADMINISTRATIF Contractuel 332-14	01/02/2024
TC CNRACL	TC IRCANTEC	

Vote approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2 : Approbation de la convention unique annuelle

Comme chaque année, il est proposé au conseil d'administration de donner son approbation concernant la convention unique annuelle relative aux missions facultatives du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

Ces missions, définies par le Code Général de la fonction publique, englobent divers domaines tels que la gestion des archives, les conseils en hygiène et sécurité, la gestion du statut de la Fonction Publique territoriale, le maintien dans l'emploi des personnes inaptes, et l'application des règles de la CNRACL sur le régime de retraite.

Pour accéder à ces missions optionnelles, la collectivité doit préalablement approuver une convention avec le Centre de gestion. Ce document juridique permet à la collectivité de choisir librement parmi les prestations optionnelles proposées en annexes. Les obligations et les paiements de la collectivité ne sont engagés qu'après la production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription pour les prestations choisies.

Ainsi, le Centre Départemental de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne a proposé au CCAS l'approbation de sa « convention unique » relative à ses missions optionnelles, pour l'année 2024.

Il est proposé d'approuver cette convention avec le Centre Départemental de gestion de Seine et Marne.

Au vu de ces éléments, je vous propose de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Vote approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 3 : Tarifs 2024 – Service portage de repas

Depuis janvier 2020, le marché du portage de repas a été reconduit avec la société SAGERE pour la confection et la livraison de repas à destination des séniors.

Afin de ne pas impacter trop fortement le budget des seniors qui bénéficient du portage de repas, il est proposé d'augmenter les tarifs de 3.9 % qui correspond à l'augmentation de la loi de finances sur les bases de la fiscalité pour la restauration.

Il est également proposé de ne pas augmenter le coût du repas de substitution qui est livré lorsque la société n'a pu assurer la livraison journalière en raison notamment des intempéries. Dans ce cas, les agents du portage achètent des repas de substitution.

Il faut noter que par souci de simplification, d'harmonisation et pour des facilités de caisse, les montants obtenus après augmentation ont été arrondis.

Repas du midi	9.25 € (8,90 en 2023)
Repas du soir	3.10 € (3,00 en 2023)
Repas de substitution	5 €

Vote approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 4 : Tarifs 2024 – Service des aides à domicile

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la tarification du service d'aides à domicile pour l'année 2024.

Par délibération en date du 25 juin 2010, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de mettre en place une tarification spécifique pour les personnes ne bénéficiant pas de prise en charge de la part de leur caisse de retraite.

Le service d'aide à domicile ayant signé un CPOM avec le Conseil Départemental, celui-ci fixe chaque année le tarif horaire maximum applicable.

Pour l'année 2024, le tarif horaire fixé par le Conseil Départemental s'élève à 25.92 €

Il est proposé cette année une revalorisation de 3.9% des tarifs d'aide à domicile qui correspond à l'augmentation de la loi de finances sur les bases de la fiscalité pour le service à domicile applicable à compter du 1^{er} mars 2024.

Il faut noter que par souci de simplification, d'harmonisation et pour des facilités de caisse, les montants obtenus après augmentation ont été arrondis.

QUOTIENTS (base feuille imposition N – 2)	2023	2024
PERSONNE SEULE		
Jusque 825 €	2,60	2,70
de 826 à 884 €	3,75	3,90
de 885 à 998 €	5,55	5,75
de 999 à 1 171 €	7,20	7,50
de 1 172 à 1 225 €	9,50	9,85
de 1 226 à 1 366 €	13,75	14,30
de 1 367 à 1 563 €	17,45	18,15
de 1 564 à 2 000 €	18,95	19,70
de 2001 à 2 400 €	21,00	21,80
+ de 2 401 €	24,39	25,35

QUOTIENTS (base feuille imposition N – 2)	2023	2024
MENAGE		
Jusque 1 435 €	2.60	2,70
de 1 436 à 1 532 €	3.75	3,90
de 1 533 à 1 677 €	5.55	5,75
de 1 678 à 1 883 €	7.20	7,50
de 1 884 à 1 953 €	9.50	9,85
de 1 954 à 2 087 €	13.75	14,30
de 2 088 à 2 345 €	17.45	18,15
de 2 346 à 2 500 €	19.95	19,70
de 2 501 à 3 000 €	21.00	21,80
+ de 3 000 €	24.39	25,35

Vote approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 5 : Tarifs 2024 – Service Animations Seniors

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la tarification du service animations seniors pour l'année 2024.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'appliquer une augmentation de 5 % sur les tarifs des animations à compter du 01 Mars 2024.

DIT que les tarifs s'établiront ainsi qu'il suit au 01 Mars 2024

ATELIER GYMNASTIQUE	3,35 € la séance (3,20 € en 2023)
<u>ATELIER TAI CHI</u> Initiation Avancé	5,05 € la séance (4,80 € en 2023) 6,70 € la séance (6,40 € en 2023)
CINE SENIORS	4,75 € la séance (4,50 € en 2023)
SOPHROLOGIE, AUTO-MASSAGE	5,45 € la séance (5,20 € en 2023)
ATELIER DANSE EN LIGNE	2,30 € la séance (2,20 € en 2023)
ATELIERS assurés par des prestataires extérieurs	Prix coûtant de l'atelier réparti au prorata des participants
SORTIES Juin et Décembre Autres sorties	Prise en charge par les usagers à hauteur de 85 % du coût entrées + transport Prise en charge par les usagers à hauteur de 100 % du coût entrées + transport

Vote approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 6 : Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 du CCAS et SAD

Comme chaque année le Conseil d'administration doit débattre sur les orientations budgétaires de l'année dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les grandes lignes du budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière du CCAS.

Son objet est de rappeler le cadre général, de la conjoncture économique nationale et surtout de présenter les grands axes d'intervention du CCAS afin d'éclairer les choix opérés en vue du vote du budget primitif.

Depuis la Loi NOTRe du 7 août 2015, il est désormais obligatoire de délibérer sur ce ROB et de publier le document.

Vous trouverez en annexe le rapport d'orientations budgétaires 2024.

Vote approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 7 : Attribution des aides facultatives

Aides financières : dossiers présentés 3 – dossiers acceptés 3

3 dossiers : **Pour** : 11 - Partiel : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉCISION						
	Dossiers présentés	<i>partiel</i>	<i>rejet</i>	<i>prêt</i>	<i>report</i>	Dossiers acceptés
Alimentation		0	0	0	0	0
Assurances		0	0	0	0	0
CAP		0	0	0	0	0
Divers	1	1	0	0	0	1
Eau		0	0	0	0	0
Energie	2	0	0	0	0	2
Formation		0	0	0	0	0
Handicapé		0	0	0	0	0
Hébergement		0	0	0	0	0
Loyer		0	0	0	0	0
Municipalité		0	0	0	0	0
Obsèques		0	0	0	0	0
Régul.charges		0	0	0	0	0
Santé		0	0	0	0	0
Transport		0	0	0	0	0
Taxes		0	0	0	0	0
TOTAL	3	1	0	0	0	3

Montant total sollicité : 918.91 €

Montant total accordé : 668.91 €

Aides au départ en séjour scolaire :

3 dossiers accordés « classe de découverte » pour un montant total de 436.89 €

INFORMATIONS :

➤ **Les Restos du Cœur :**

- Collecte le week-end des 2 et 3 mars,
- Campagne d'été à partir du 11 mars – inscriptions en cours,

➤ **Secours Catholique**

- Manque énormément de bénévoles
- Demande d'autorisation auprès de la mairie pour de la visibilité au marché le samedi matin.

➤ Arrivée de la nouvelle Directrice de la Petite Enfance, **Mme HEDJEM Samia**, le 1^{er} février 2024.

✚ CAP du mois de janvier : **648 €**

La séance est levée à 20h00